

**Demande initiale d'agrément préfectoral ou renouvellement
pour l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices des catégories F4-T2
ou tout artifice des catégories 2 et 3 conçu pour être lancé avec un mortier**

Ce formulaire doit être intégralement complété et signé

Demande initiale

Renouvellement

Identification du demandeur :

Madame Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'épouse :

Prénom(s) :

Né(e) le : à : Département :

Adresse personnelle :

Téléphone : Portable :

Adresse mail :

Pièce à fournir en photocopie :

- copie recto-verso d'une pièce d'identité (CNI, passeport) **en cours de validité**
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance électricité, gaz, téléphone...)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Fait à le

Signature,

Ce formulaire vous permet de demander la délivrance d'un agrément préfectoral relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation de certains artifices de divertissement destinés au théâtre en application de l'article 5 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010, modifié par le décret 2019-540 du 31 mai 2019 relatif à l'agrément technique des installations de produits explosifs et à la mise en œuvre d'articles pyrotechniques. Il est délivré pour une durée de cinq ans par le préfet du département après enquête administrative prévue aux articles L. 114-1 et R. 114-5 du code de la sécurité intérieure.

Cette disposition s'ajoute à l'obligation d'être titulaire du certificat de qualification F4/T2.

Formulaire à adresser :

- soit par courriel à **pref-explosifs@charente-maritime.gouv.fr**
- soit par courrier à Préfecture de la Charente-Maritime – Direction des Sécurités - BPPC – 38 rue Réaumur CS 70000 – 17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

